

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 7 mars 2022 à 20 h 00.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.  
M. Alain Thibault, directeur général est aussi présent.

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-03-43

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Marie-Renée Savard et résolu l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**3. ADMINISTRATION**

**3.1 Adoption des procès-verbaux**

2022-03-44

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu l'unanimité que les procès-verbaux du 7 février 2022, soient adoptées tel que rédigé.

Adoptée

**3.2 Lecture et adoption des comptes à payer**

2022-03-45

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10539 à 10577	176 452.85 \$
PRÉLÈVEMENTS NO 3548 à 3572	54 912.66 \$
SALAIRES ÉLUS (30janv. au 26fév.)	3 759.04 \$
SALAIRES INCENDIE (30janv. au 26fév.)	2 623.89 \$
SALAIRES EMPLOYES (30janv. au 26fév.)	37 466.58 \$
<b>TOTAL</b>	<b>275 215.02 \$</b>

Adoptée

**3.3 Dépôt des États financiers au 28 février 2022**

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 28 février 2022.

**3.4 Vente pour non-paiement de taxes – transmission à la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour

lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE :**

2022-03-46 Il est proposé par Frédéric Gagné appuyé par Marie-Renée-Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, Alain Thibault, transmette, avant le 18 mars 2022, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

**QU'** une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Adoptée

**3.5 Vente pour non-paiement de taxes – nomination d'un représentant**

2022-03-47 Il est proposé par Renée Roberge appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner madame Marie-Renée Savard, comme représentant municipal pour l'acquisition des immeubles situés sur le territoire, si cela s'avère nécessaire, lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes à la MRC de la Mitis, qui se tiendra le 9 juin 2022.

Adoptée

**3.6 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**POUR CES MOTIFS :**

2022-03-48 Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai la JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

### **3.7 Appui au projet de loi C-229 sur l'interdiction des symboles de haine**

2022-03-49

Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de loi C-229, Loi sur l'interdiction des symboles de haine, d'initiative parlementaire du député Peter Julian.

Adoptée

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Autorisation de passage – Relais à Vélo Aldo Deschênes**

2022-03-50

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Relais à Vélo Aldo Deschênes à traverser notre municipalité, lors de leur activité qui aura lieu le 18 juin 2022.

Adoptée

### **4.2 Rapport annuel du Service incendie Région de Price**

Dépôt des conseillers d'accepter le rapport annuel 2021 du service incendie région Price.

### **4.3 Appui à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici concernant la Route 234**

**CONSIDÉRANT QUE** la route du Grand-Remous (route 234) est une route collectrice assurant la liaison entre les Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Price et de Saint-Octave-de-Métis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports est responsable de l'entretien de ce lien routier névralgique ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur une base annuelle, la route doit être fermée à la circulation en raison des crues printanières ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de son schéma de couverture de risque, le Service de sécurité incendie de la région de Price est appelé à emprunter cet itinéraire pour des interventions dans le secteur Nord de la MRC de la Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 234 est fréquemment empruntée par les agents de la Sûreté du Québec lors d'interventions dans le secteur Nord de la MRC de La Mitis étant desservi par le poste de Price ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est une demande du Comité de sécurité civile Rivière Mitis, composé de représentants du Ministère de Sécurité publique, d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec, des services de sécurité incendie du territoire et de représentants municipaux, dans le cadre de la présente démarche ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de prendre en compte la sécurité de nombreux résidents desservis par les services d'urgences empruntant la route 234 ;

## EN CONSÉQUENCE :

2022-03-51 Il est proposé par Frédéric Gagné appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement par les membres du conseil que la Municipalité du Village de Price appui la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans sa demande au Ministère des Transports du Québec de prendre les mesures nécessaires pour apporter, dans les plus brefs délais, des correctifs afin de sécuriser la route du Grand-Remous (route 234) pour que celle-ci ne soit plus fermée à la circulation lors des crues printanières dans ce secteur.

Adoptée

### **4.4 Formation en sécurité civile et en coordination de mesures d'urgence**

2022-03-52 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de M. Desrosiers pour qu'il puisse faire les formations suivantes : «*Introduction à la Sécurité Civile*» ainsi que «*Centre de Coordination des mesures d'urgence*» en défrayant les coûts de 225 \$ pour chacune des formations qui auront lieu les 29 et 31 mars 2022.

Adoptée

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **5.1 Aménagement de passages piétonniers – Réponse du MTQ**

Le directeur-général dépose la réponse du Ministère des Transports au sujet de la résolution 2021-06-99.

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Désignation d'un signataire pour la convention d'aide financière en vitalisation**

2022-03-53 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire ainsi que monsieur Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour la convention d'aide financière au sujet d'une ressource humaine en vitalisation.

Adoptée

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 Appui à la Grande Traversée de la Rivière Mitis**

2022-03-54 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu l'unanimité des conseillers d'appuyer la Grande Traversée de la Rivière-Mitis.

Adoptée

### **7.2 Prêt d'équipement au Club des bons amis**

2022-03-55 Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Frédéric Gagné et résolu l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande fait par le Club des Bons Amis pour l'utilisation de la souffleuse afin de procéder à la fabrication de glissades derrière l'hôtel de ville.

Adoptée

### **7.3 Location du terrain de balle molle Softball féminin**

2022-03-56

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par René Roberge et résolu l'unanimité d'accepter la demande de la ligue de Softball féminine de Price pour la réservation du terrain de balle au parc Albert-Dupont 19 h à 22 h 30, du 23 mai au 7 septembre 2022.

Adoptée

### **7.4 Cotisation annuelle au Réseau Biblio**

2022-03-57

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement de faire le paiement de la cotisation annuelle au réseau biblio au montant de 10 889.97 \$, taxes incluses.

Adoptée

### **7.5 Réservation des infrastructures par le Club des Bon Amis pour 2022-2023**

2022-03-58

Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club des Bons Amis à utiliser le terrain balles, le pavillon, la patinoire et l'Hôtel-de-ville aux dates pour les activités identifiées ci-dessous :

- œ 23 juin 2022 fête de la St-Jean-Baptiste : Terrain et pavillon ;
- œ 24, 25 et 26 juin 2022, tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon ainsi que l'emprunt du tracteur conduit par M. Serge Richard seulement ;
- œ 2, 3 et 4 septembre 2022, tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon ainsi que l'emprunt du tracteur conduit par M. Serge Richard seulement ;
- œ 31 octobre 2022, pour l'Halloween ;
- œ 3 ou 10 décembre 2022(dépendant température remis 4 ou 11 décembre), Fête de Noël, parade : Salle de l'Hôtel de ville et camion de la municipalité ;
- œ 20, 21 et 22 janvier 2023, Fête hivernale : Patinoire, salle de l'Hôtel de ville et terrain en arrière.

Adoptée

### **7.6 Autorisation de signer protocole d'entente avec – Price en Fête**

2022-03-59

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Bruno Paradis, maire et Alain Thibault, directeur général à signer un protocole d'entente d'une durée de 5 ans avec Price en Fête.

Adoptée

### **7.7 Désignation d'une représentante au club 50 ans et plus**

2022-03-60

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner Nancy Banville comme représentante du conseil auprès du Club des 50 ans et plus.  
Et de confirmer l'importante implication du « Club des 50 ans et plus » auprès de la population de Price, et ce, auprès de tous les groupes d'âge.

Adoptée

## 8. RAPPORT DES ÉLUS

Marie-Renée Savard confirme la tenue de la Caravane de la Mitis le 19 mars 2022

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

### 9.1 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

- ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;
- ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;
- ATTENDU QU'** à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;
- ATTENDU QUE** les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;
- ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;
- ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;
- ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

#### POUR CES MOTIFS :

2022-03-61

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers

- QUE** la municipalité de village de Price condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée

### 9.2 Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en incendie avec la Ville de Mont-Joli

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Village de Price et de la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet pour l'acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de la Mitis dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE :**

2022-03-62

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité du Village de Price s'engage à participer au projet « Acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de la Mitis » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Mont-Joli organisme responsable du projet;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2022-03-63

Il est proposé par Lise Lévesque et résolu unanimement de levée l'assemblée à 20 h 53.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis, maire

\_\_\_\_\_  
Alain Thibault, directeur général

**Attestation :**

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis, maire